

149 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE DES COMMUNES DU VAR

Madame le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 30 mars 2017, le Comité Syndical du SYMIELECVAR a approuvé la modification des statuts du syndicat.

Conformément à l'article L 5211-17 au Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes au syndicat doivent entériner ces modifications.

En conséquence, Madame le Maire demande au conseil municipal

- d'accepter les nouveaux statuts du SYMIELECVAR joints en annexe
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision